



ARRETE N° 2026 – 215
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Parking Cours des Fossés
JOB BRETAGNE NORMANDIE
Du Mardi 10 Mars 2026
Au Vendredi 13 Mars 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société Job Bretagne Normandie – Route de Trouville – La Cour du Moulin – 14510 Houlgate, afin dans le cadre de travaux de peinture, pour le Cabinet Afigec, de réserver une place de stationnement, Parking Cours des Fossés, Du Mardi 10 Mars 2026, au Vendredi 13 Mars 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société JOB BRETAGNE NORMANDIE est autorisée, dans le cadre de travaux de peinture, pour le cabinet Afigec, de réserver une place de stationnement, Parking COURS DES FOSSES, Du MARDI 10 MARS 2026, au VENDREDI 13 MARS 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Parking COURS DES FOSSES, sur 1 place de stationnement, et réservé à la Société intervenante, aux dates citées dans l'Article 1.

Un arrêt minute est autorisé, allée des Fontaines Saint Léonard, au plus près du lieu d'intervention, le temps du déchargement et chargement des outils, matériaux.

ARTICLE 3 : Le règlement s'effectuera à l'horodateur.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord du véhicule concerné ainsi que sur la place réservée, par panneau réglementaire, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 9 Mars 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation et au Stationnement, Jérôme HAMEL

